

LEADER FRANCE : ADHESION 2023

Rapporteur : Madame Michèle DUCLOY, Vice-Présidente aux questions économiques.

Créé en 1997 à l'initiative des territoires ruraux engagés dans le programme européen de développement rural LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), Leader France représente aujourd'hui les 339 territoires LEADER de France hexagonale et d'outre-mer.

Leader France est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de Leader (développement local par les acteurs locaux, innovation, capitalisation, diffusion des bonnes pratiques, coopération interterritoriale et transnationale, ...). Le réseau défend aussi une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est un partenaire reconnu et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Les 4 priorités de Leader France :

- consolider le réseau des GAL et les partenariats des acteurs régionaux et nationaux de la démarche Leader ;
- représenter les GAL dans les instances nationales et européennes pour relayer leurs attentes et leurs difficultés ;
- accompagner les GAL dans la mise en œuvre du programme et valoriser leurs réussites et les bonnes pratiques ;
- défendre la place du développement rural dans les politiques européennes post 2020.

2023 est une année particulière puisqu'elle marque le démarrage de la nouvelle programmation FEADER 2023-2027. La candidature du Pays du Calais ayant reçu un avis favorable, le conventionnement avec la Région et le déploiement du programme LEADER sur l'ensemble du territoire seront d'actualité durant toute cette année. Adhérer à LEADER France permettra à l'équipe LEADER du Calais d'accéder à des outils de mise en œuvre et des informations à partager avec les partenaires et porteurs de projets.

L'adhésion à Leader France est une dépense éligible aux frais d'animation LEADER à hauteur de 80%.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- de valider l'adhésion du SyMPaC à LEADER France pour l'année civile 2023 ;
- d'engager la dépense de **650 € TTC**.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 21 mars 2023
- son envoi à l'affichage le : 21 mars 2023
- sa réception en Sous-Préfecture le : 22 mars 2023

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic LOQUET
Date de signature : 26/03/2023
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,



Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 16 MARS 2023

Le seize mars de l'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaients présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, Claudia ROBERT, MM. Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gabriel BERLY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaients excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr MIGNONET), MM. Emmanuel AGIUS (pouvoir Mr LOQUET), Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Guy BEGUE, Daniel DIWUY (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT (pouvoir Mme HEUX), Michel HAMY, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Olivier LEVREAY (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Frédéric MELCHIOR (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (pouvoir Mr BUY), MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr COTTREZ), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr VASSEUR) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaients absents :

M. Pierre CARON (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : Monsieur CORDENOS